

PROCÈS-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2024

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 - Compte-rendu de la séance du 02 septembre 2024
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - Déclarations d'Intention d'Aliéner
3. URBANISME
 - Avis arrêté départemental sur les ZAENR
4. FINANCES- DÉCISIONS MODIFICATIVES
5. RH – MUTUALISATION POSTE POLICE MUNICIPALE
6. COHÉSION SOCIALE ET ASSOCIATIONS
 - Adhésion au réseau francophone Villes Amies des Aînés
 - Règlement intérieur des salles municipales
 - Convention de collaborateurs occasionnels du service public
7. RESTRUCTURATION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE
 - Attribution lot étanchéité
 - Modification AP/CP
8. QUESTIONS DIVERSES

DÉROULÉ DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : CORDIER Alain, DELDON Sébastien, DESPLANCHE Aurélie, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEMARIÉ Frédéric (arrivé à 20h20), LOREAU Ludovic, MALLEVAL Yvette, MIDONNET Pascal, OCTRUE Valérie, PRUDHOMME LACLAU Karine, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamila.

ABSENTS : CURIAL Fabienne, GAUTIER Chantal, MOLINIER Bertrand, PIOLA Fabrice

POUVOIRS : COSTA Béatrice à GOY Gaëlle, LEFEVER Claude à OCTRUE Valérie, DALMAIS Gilles à GAGNOLET Pascal

QUORUM : 12

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

M CORDIER a été élu à l'unanimité des présents.

M. le maire propose de modifier l'ordre du jour :

- Point 6) COHÉSION SOCIALE ET ASSOCIATIONS / Convention de collaborateurs occasionnels du service public : reporté car attente d'une relecture par la Bibliothèque Départementale de l'Ain,
- Point 7) *RESTRUCTURATION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE / Modification AP/CP* : reporté au prochain conseil en raison de l'attente des derniers éléments par l'OPC,
- Ajout de deux délibérations relatives au SIEA car lors du dernier conseil, la délibération concernant ce dernier était incomplète, des documents ne nous étaient pas parvenus. Il s'agit de :
 - Permettre l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour les IRVE (Installations de Recharge des Véhicules Electriques),
 - Mise en place d'un fonds de concours par le SIEA.

Il n'est pas fait d'objection à ces modifications.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2024.

2 remarques sont faites :

- M. JULIAT fait remarquer une erreur dans la phrase "Le chemin sera payé pour le propriétaire", remplacer "pour" par "par",
- Mme SIDO indique une phrase parasite (date du Téléthon) au point N° 5.

Ces modifications seront apportées au PV.

Pour : 18

Contre :

Abstention : 1 (OCTRUE)

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE TERRAIN	PARCELLE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE (m ²)
PRARIEUX	AE 34	LOCAL INDUSTRIEL	3458
Etang de la Roussière	AD 95	TERRAIN A BATIR	2001
1, impasse de la Croix Blanche	AT177/AT203/AT206	MAISON	600
14, impasse de la Roussiere	AD 51	MAISON	867

163, place de la Croix Blanche	AN 15	BATIMENT	502
rue de la Poype	AD 106	TERRAIN	400

Pas de remarque.

3. URBANISME

- **AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF AUX ZAENR DANS L'AIN**

Les communes ont identifié des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) par filière de production, comme prévu par la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable du 10 mars 2023.

La Préfecture engage une première phase d'arrêt de ces zones définies par les communes en les intégrant une carte départementale accessible via le lien suivant : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=c1d89555-40b9-4224-8713-830615f4bb7e>

Conformément aux dispositions de la loi précitée, un projet d'arrêté assorti de cette cartographie des zones est soumis à l'avis conforme, pour ce qui concerne chaque commune. Cet avis doit être exprimé par délibération du conseil municipal.

M. CORDIER a consulté l'outil dont le lien a été donné, il a extrait des images des cartes qui ont été transmises avec la note de synthèse, et sont diffusées au conseil pour :

- Photovoltaïque en toiture : pas de remarque,
- Ombrières : il manque le parking d'Intermarché,
- Solaire au sol : pas de remarque.

Il est proposé d'approuver le projet et de signifier l'erreur constatée.

Pour : 19

Contre :

Abstention :

4. FINANCES – DÉCISIONS MODIFICATIVES

- **BUDGET PRINCIPAL :**

- **Décision modificative :**

Le BP 2024 prévoyait les dotations suivantes au chapitre 74 :

Par ailleurs, dans le cadre des travaux sur la qualité comptable avec le Service de Gestion Comptable, le conseiller aux décideurs locaux a demandé à la commune d'inscrire des provisions à hauteur de 1 530 € (chapitre 68, compte 681) relative aux « créances douteuses » (obligation de l'article R2321-1 du CGCT).

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes, des dépenses d'un montant équivalent sont inscrites à la ligne 657361 au bénéfice de la Caisse des écoles.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Variation des recettes					
Intitulé	Chapitre	Compte	BP 2024	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2024
Dotations et participations	74	74111 - dotation forfaitaire des communes	253 000,00	-582,00	252 418,00
Dotations et participations	74	741121 - dotations de solidarité rurale	45 000,00	14 707,00 €	59 707,00
Dotations et participations	74	741127 - dotation nationale de péréquation	40 000,00	-4 843,00 €	35 157,00
				9 282,00 €	

Variation des dépenses					
Intitulé	chapitre	Compte	BP 2024	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2024
Dotation aux amortissements et provisions	68	681 - Dotations aux provisions pour risques (créances compromises)	0	1 530,00 €	1530
Autres charges de gestion courante	65	657361 - Caisse des écoles	13500	7 752,00 €	21 252,00 €
				9 282,00 €	

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative présentée ci-dessus.

Pour : 19

Contre :

Abstention :

➤ Subvention École

L'école élémentaire sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle au financement de séjours en classe de découverte avec nuitées.

Il est proposé d'accorder un financement de 5 000 € pour 4 classes concernées.

Cette demande peut être financée par les recettes supplémentaires visées plus haut.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le versement de la subvention de 5 000 € au titre de l'année 2024 dont les crédits sont inscrits au chapitre 657361

Remarque de M. le Maire : les voyages ont déjà été effectués sur l'année 2023/2024.

Question de Mme OCTRUE : où sont partis les enfants ?

Réponses : 2 classes découvertes "moyen-âge" à Verrières-en-Forez et deux classes au Parc des Oiseaux. Il y aura d'autres classes découvertes sur 2024/2025

Pour : 19

Contre :

Abstention :

- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

- **Affectation du résultat 2023**

À la suite d'une observation de forme de la Préfecture de l'Ain, le conseil municipal est sollicité afin délibérer à nouveau sur l'affectation du résultat du budget annexe 2023.

Il y a en effet une erreur sur la délibération d'affectation du résultat (cf L2311-5 CGCT). Pour rappel, il est fait obligation aux collectivités d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (s'il est positif) à la couverture du **besoin de financement** de la section d'investissement.

Ce besoin de financement correspond au résultat cumulé d'investissement corrigé des restes à réaliser. Au cas particulier, le résultat cumulé d'investissement au 31/12/23 est de + 2 301 494,69 € et solde des restes à réaliser s'élevait à - 2 024 421,04€.

Par conséquent, il n'y avait pas de besoin de financement puisque les RAR étaient couverts par le résultat positif.

Par conséquent, les cases F et G de la délibération auraient dû rester vierges (et la case H inchangée). **Le budget n'est pas impacté** car il reprend bien les bons montants aux lignes 001 et 002.

A - Résultat de l'exercice de fonctionnement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 63 711,07 €
B - Résultat antérieur reporté	+ 716 082,90 €
C - Résultat fonctionnement à affecter (=A+B)	779 793,97 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 2 301 494,69 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 2 024 421,04 €
Besoin de financement en RAR	0 €
Excédent de financement en RAR	0 €
F - Besoin de financement F = (D+E)	0 €
G – Affectation en R 1068 en investissement	0 €
H - Report en fonctionnement R 002	779 793,97 €

Il est demandé au conseil municipal :

- D'abroger la délibération D 2024-19 relative à l'affectation du résultat – budget annexe « assainissement » 2023
- D'approuver l'affectation du résultat 2023 tel que présenté ci-dessus

Pour : 19

Contre :

Abstention :

- **VIREMENT DE CRÉDITS – DÉCISION MODIFICATIVE 3**

A la suite de la révision de prix appliquée dans le cadre du marché de construction de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire de faire un virement de crédits pour régler les dernières factures :

Augmentation des crédits alloués - Dépenses			
Intitulé	Chapitre	Opération	Montant
Installations techniques	2315	4903 - réhabilitation du réseau	- 100 000,00 €
Installations techniques	2315	4905 - STEP	+100 000,00 €

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le virement de crédits sur l'opération 4905

Pour : 19

Contre :

Abstention :

5. RESSOURCES HUMAINES

• COLLABORATION INTERCOMMUNALE - POSTE DE POLICIER MUNICIPAL

Face aux difficultés de recrutement d'un agent de la filière police, la commune de Saint-André-de-Corcy souhaite « partager » son poste de policier municipal avec la commune d'Ambérieux-en-Dombes.

La diversité des missions entre les deux communes permettra à l'agent d'exercer un éventail de compétences variées et complémentaires.

Le rattachement à la brigade territoriale de gendarmerie de Villars les Dombes des deux communes permet d'envisager sereinement ce projet, tant l'articulation avec les autres partenaires de sécurité du territoire sera facilitée.

Ce recrutement sera l'occasion de relancer le CLSPD signé avec Mionnay et Villars les Dombes.

Le véhicule de Saint-André-de-Corcy restera financée par la commune et les frais seront refacturés en fin d'année.

Question de M. LEMARIÉ : la difficulté de recrutement est-elle liée au salaire ?

Réponse de M. le Maire : en partie, oui, car les candidats viennent généralement de communes plus importantes qui ont généralement de plus gros moyens, mais aussi des équipes, alors que notre policier œuvre plutôt seul.

Question de M. JULIAT : sait-on comment se fera la répartition ?

Réponse de M. le Maire : il est prévu une répartition à la journée et sur le mois pour à la fois limiter les déplacements, et faciliter la définition de l'emploi du temps, avec la volonté d'un calendrier changeant de façon que les jours de présence ne soient pas trop prévisibles (opération tranquillité, gestion des adolescents et surtout à Ambérieux, gestion de la chambre funéraire).

La commune de Chalamont cherche également un policier, mais plutôt avec un profil ASVP (Agent de surveillance de la voie publique), notamment pour gérer le marché. Une collaboration a été envisagée mais n'a pas eu de suite pour l'instant.

Il est demandé au conseil municipal :

- De valider le projet de convention de partenariat du poste de policier municipal avec la commune d'Ambérieux-en-Dombes,
- D'autoriser M le Maire à signer le projet de convention entre la commune.

Pour : 19
Contre :
Abstention :

6. COHÉSION SOCIALE ET ASSOCIATIONS

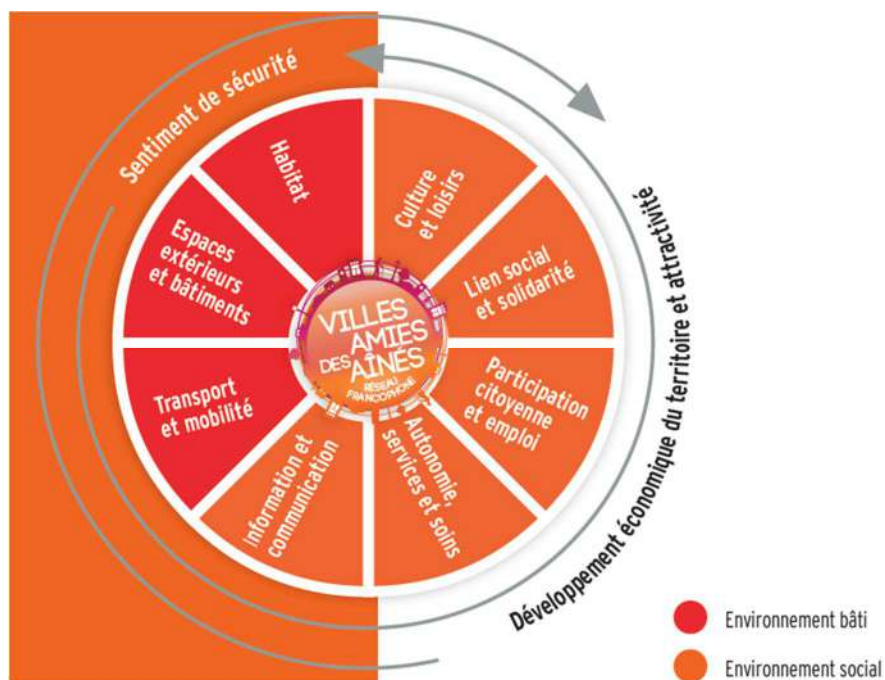
• ADHÉSION RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES ÂÎNÉS

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Âînés (RFVAA) est une association affiliée au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ce réseau promeut la démarche Villes Amies des Âînés (VADA) au niveau francophone et encourage un mode de travail transversal.

Il accompagne les collectivités à la mise en œuvre de leurs projets et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Âînés autour de trois principes : **la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.**

Le réseau aborde 8 thématiques :



Le RFVAA :

- Organise des colloques régionaux et nationaux
- Lance, chaque année, un concours afin de mettre en avant les initiatives des collectivités et de leurs partenaires ;
- Diffuse des fiches « retour d'expérience » valorisant les actions des adhérents ;

- Publie une collection de fascicules thématiques « *Les Essentiels Amis des Aînés* » ainsi que le Guide français des VILLES AMIES des AÎNÉS édité à la documentation française.
- Valorise les territoires engagés dans la démarche Villes Amies des Aînés à travers la remise du LABEL "AMI DES AÎNÉS" ®.

À l'heure actuelle, il ne s'agit pas d'aller chercher une labellisation qui est exigeante en termes de diagnostic, puis pour maintenir la certification dans le temps ; mais surtout de bénéficier d'un réseau structuré et du partage d'expérience afin de mutualiser les idées de projets, éventuellement des collaborations inspirantes dans le cadre de l'aménagement urbain par exemple ou des projets autour de la prévention.

Le coût annuel est inférieur à l'adhésion à l'Union Nationale des CCAS avec une action plus large, de gestion de projet, et plus transversale que celle des CCAS.

Il est demandé au conseil municipal de :

- Approuver l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
- Désigner un élu titulaire en tant que représentant au sein du RFVAA et un suppléant
- S'engager à verser la cotisation annuelle et le montant de cette cotisation en fonction du nombre d'habitants (130 € / an selon le barème des cotisations)
- S'engagement à respecter la charte et les valeurs de l'association et autoriser Monsieur le Maire à la signer

Deux candidates se proposent : Gaëlle GOY en titulaire et Evelyne ESCRIVA comme suppléante.

Pour : 19

Contre :

Abstention :

- **RÈGLEMENT INTÉRIEUR SALLES MUNICIPALES**

Voir projet de convention et de contrat envoyés en pièces annexes à la note

Intégration d'éléments nouveaux, dont :

- Le respect du code de la santé publique relative à l'interdiction de consommer de l'alcool dans les enceintes sportives,
- L'intégration des avantages en nature au titre des contributions volontaires dans le budget des associations,
- La restitution des clés.

Question de M. DELDON : qu'est-ce que concerne l'interdiction de consommer de l'alcool ?

Réponse : cette interdiction ne concerne que le fonctionnement courant des salles de sport, pas les autorisations de buvette et les locaux servant exclusivement de buvette (foot, basket).

M. le Maire rappelle que des événements inacceptables se sont produits lors de la fête de l'école, et qu'il souhaite une prise de conscience face à ce problème. Il a également contacté les présidents pour les sensibiliser à ces règles.

Mme LACROIX précise qu'il ne faut pas en arriver à perdre la convivialité lors des événements sportifs.

De même beaucoup de clefs circulent : l'idée est de mieux contractualiser pour éviter la perte ou leur disparition.

Question de M. LEMARIÉ : est-ce que le nettoyage des bâtiments est pris en compte ?

Réponse : le projet précise que le ménage des parties communes est effectué par les agents communaux et que les parties exclusives sont tenues par les associations.

M. JULIAT fait remarquer que les outils pour le ménage ne sont pas toujours accessibles à la Salle Polyvalente.

Réponse : les instruments sont normalement accessibles. Dans le cadre du réaménagement du local poubelles, un effort sera fait pour le rendre disponibles aux locataires.

M. le Maire rappelle la nécessité de mieux trier les déchets, dans les salles (et aussi dans les écoles). Le personnel technique passe beaucoup de temps à gérer les poubelles.

Pour : 18

Contre : 1 (LACROIX)

Abstention :

- **CONVENTION D'UTILISATION DES TATAMIS / CLUB DE JUDO**

La commune a acheté des tatamis qui seront mis à disposition du club de judo, sous son entière responsabilité. Les tatamis seront utilisés exclusivement lors des galas ou championnats de judo organisés par l'association dans la salle polyvalente.

La commune se réserve le droit d'utiliser ces tatamis pour toutes manifestations communales.

Remarque de M. JULIAT : les anciens tatamis n'ont pas disparu, ils ont été répartis, dont certains à la Sereine, mais ils étaient en très mauvais état et ont été jetés.

Il est demandé au conseil municipal :

- De valider le projet de convention avec le club de judo,
- D'autoriser M le Maire à signer le projet de ladite convention.

Mme LACROIX se plaint du fait que l'achat a été fait sans informer le conseil municipal et regrette que celui-ci soit mis devant le fait accompli. M. JULIAT s'offusque également de cette façon de faire.

M. Le Maire explique que l'achat se monte à 24 000 €. L'histoire derrière la disparition des anciens tatamis est complexe et nébuleuse et que ce sujet traîne depuis des années avec des demandes pressantes et réitérées du président du Judo. Tout a été tenté pour les retrouver (même d'en acquérir d'occasion) et faute de solution, il a décidé de financer cette acquisition pour solder ce problème.

Pour : 18

Contre : 1 (JULIAT)

Abstention :

7. RESTRUCTURATION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE – ATTRIBUTION LOT ÉTANCHEITÉ

- **ATTRIBUTION LOT 09 - ÉTANCHEITÉ**

- Les lots 1 à 8 et 10 à 19 ont fait l'objet d'une précédente consultation et ont déjà été attribués.
- S'agissant du lot 9 aucune offre n'avait été reçue lors de la procédure initiale, une consultation a donc été relancée.

L'annonce légale a été envoyée le 23/07/2024 pour parution dans le journal papier VOIX DE L'AIN du 26/07/2024.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr> le 26/07/2024 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 18/09/2024 à 12 H 00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

Prix :40 % : Note = (Pmin / Poffre) x 40	40/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : <ul style="list-style-type: none">• Sous-critère 1 - ORGANISATION DU CHANTIER (/20 points) : moyens matériels et moyens humains (nombre, années d'expériences et qualifications)• Sous-critère 2 - MODE OPERATOIRE et GESTION DES NUISANCES (/ 20 points) : Mode opératoire d'exécution pour la réalisation des travaux (analyse du site, étude, fabrication/commande/approvisionnement, pose et enchaînement des tâches, contrôle des travaux, levée de réserves, ...). Gestion des nuisances.• Sous-critère 3 - DISPOSITIONS POUR RESPECT DU PLANNING (/20 points). Calcul note critère valeur technique (/60) = note intermédiaire du candidat x 60 / meilleure note intermédiaire.	60/100

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par ATELIER GALLET ARCHITECTES, le mandataire, propose d'attribuer le lot 09 « Etanchéité » à l'entreprise DAZY pour un montant de 76 749,43 € HT

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de ce lot et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution

Pour : 18

Contre : 1 (OCTRUE)

Abstention :

8. DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AU SIEA

La délibération du 2 septembre sur le changement de statut du SIEA aurait dû être accompagnée de deux autres délibérations :

- **GROUPEMENT de COMMANDES pour les IRVE**

Objet : fournir clefs en mains l'installation de différents types de bornes de recharge (bornes de recharge murales (4500 €), bornes normales (14 000 €), bornes semi-rapides (30 000 €) et bornes rapides (40 000€).

Il n'y a pas pour l'instant de projet identifié sur la commune, l'idée est d'anticiper en entrant dans ce groupement de commandes.

- **FONDS de CONCOURS pour le FINANCEMENT des IRVE**

Une partie du financement des IRVE sera pris en charge directement par le SIEA plus ou moins important selon la nature des bornes installées.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion au groupement de commandes,
- D'approuver le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours.

Groupement de commandes	Fonds de concours
Pour : 18 Contre : Abstention : 1 (JULIA)	Pour : 19 Contre : Abstention :

9. QUESTIONS DIVERSES

Tour de table :

Aurélie DESPLANCHE :

- Pas de collecte des ordures ménagères chez elle ce lundi (pourtant prévu en semaine paire dans les écarts). La remarque sera faite par mail par les services municipaux au Service Déchets de la Communauté de Communes (toujours difficiles à joindre par téléphone).

Djamila ZEBBOUDJ :

- Du 16 au 24 novembre, semaine européenne de réduction des déchets. ECLAT, la CC Dombes et le CMJ préparent des ateliers qui auront lieu le samedi 23 novembre matin pour sensibiliser les participants à la réduction des déchets et au tri. Les écoles ont aussi été sollicitées. Une formation par du personnel de la CC Dombes se fera auprès des enfants du CMJ qui à leur tour animeront les ateliers.
- La réalisation du bulletin municipal est lancée par la commission communication : les entreprises (publicité) et les associations (articles) ont été sollicitées.
- Samedi 12 octobre, visite du PSIG avec les enfants du CMJ et de la MECS de 9h à 12h. Après une présentation générale de la gendarmerie, puis du PSIG et de ses missions, des ateliers ont été proposés aux enfants et à leurs accompagnants (éducateurs et élus). Les membres du PSIG ont rappelé que leur mission est de protéger la population, ils ont présenté leurs activités et expliqué que le maintien d'une bonne condition physique est essentiel pour les mener à bien.

Frédéric LEMARIÉ :

- Tient à remercier l'équipe pour le travail mené autour de la révision du PLU, notamment avec les réunions publiques qui permettent à la population de s'impliquer, sur des enjeux importants.
- Il s'est dit également satisfait de la réfection de la rue du Mont Blanc et du tracé de la voie partagée pour les 2 roues. Il estime que cela apporte un sentiment de sécurité, même si les véhicules ne roulent pas toujours sur la voie centrale. Le tracé permet de prendre conscience

de la distance de sécurité à respecter.

M. Le Maire le remercie également car c'est lui qui est à l'origine de ce dispositif.

Alain CORDIER :

- Travaux pour le mode doux route de Monthieux : reporté à novembre en raison de la présence de maïs non moissonné dans le champ en contrebas. L'entreprise est mandatée et une convention a été signée avec le département.

L'autre partie, financée par l'aménageur, reliant les bâtiments de Grange Raclet à ce mode doux est également en bonne voie, la parcelle est définie, le géomètre travaille à sa mise en œuvre.

- Les menuiseries de l'entrée de la Salle Polyvalente vont être installées courant octobre.
- Les plans pour le remplacement des algécos de la Salle Mont Blanc avancent, des devis vont être demandés.

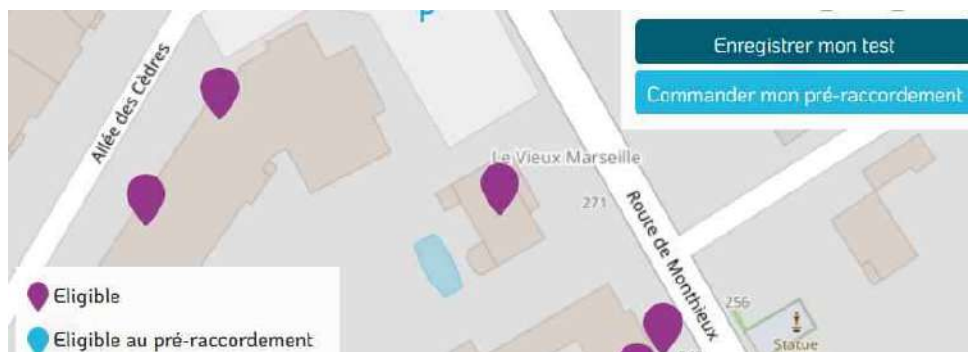
- Concernant le déploiement de la fibre, la dernière zone (ZAPM N°1 : écoles, lotissement le Village, gendarmerie, autour du cimetière, domaine d'Alicia...) est quasi terminée, mais sa commercialisation retardée à cause du déplacement nécessaire d'une armoire dans la zone industrielle. Cela devrait être opérationnel avant la fin de l'année.

Question de M. JULIAT : est-on prévenu lorsque l'on est éligible ?

Réponse : non, chacun doit vérifier

M. Le Maire informe que le SIEA peut s'occuper du pré-raccordement des logements, opération gratuite avec obligation de résultat. Ce pré-raccordement peut être demandé dès que votre logement est **éligible au pré-raccordement** sur le site du réseau Li@in

(<https://customers.liain.fr/eligibilite>) avec un symbole  ou .



Cela permet de s'affranchir de l'installation par les fournisseurs d'accès qui parfois sont peu professionnels (nombreux niveaux de sous-traitance).

Ludovic LOREAU :

- Rappel de la semaine bleue : nombreuses activités, conférences et ateliers (dont l'exposition artistique présentée en salle du conseil municipal). Les conseillers sont invités à choisir quelques œuvres à l'issue du conseil municipal.
- Octobre rose : les parapluies placés sous la Halle par les agents municipaux (qu'ils soient remerciés) ont souffert de la tempête. La marche organisée par ECLAT a vu de nombreux participants (environ 293 pour 17, 10 ou 5km) malgré une météo peu engageante et le repas proposé a rassemblé 120 personnes.

- Chaufferie des écoles : la démolition de la cantine est terminée et la chaufferie bois est raccordée et a été mise en service, mais malheureusement cela a été suivi de fuites (5 m³) dans le vide sanitaire sur le réseau de chauffage des 2 écoles successivement. Ils seront réparés durant les vacances scolaires toutes proches.
Le stockage des pellets a également subi une légère inondation, due au raccordement non terminé au réseau d'eau pluviale.
- L'inauguration de la nouvelle station d'épuration (STEP) a eu lieu le mercredi 9 octobre. Elle est en service et malgré les fortes pluies des derniers jours, le déversoir d'orage n'a pas été saturé et le fonctionnement a été très satisfaisant.

Prochain conseil dans un mois avec les RPQS (eau potable et assainissement) et le rapport d'activité de la CC Dombes.

Fin du conseil municipal à 21h30.